

# LES 5 INFOS DU MOMENT

## ENVIRONNEMENT- SANTÉ - CHIMIE - CHIMIE-ENERGIE

### ENVIRONNEMENT

#### Les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone

Le rapport final de la Direction Générale du Trésor sur la transition vers la neutralité carbone analyse les défis économiques de la décarbonation en France. Il met en lumière l'impact du réchauffement climatique sur l'économie, les coûts de la transition, la nécessité d'une coopération internationale et les implications pour l'emploi et les finances publiques.

#### Impact du changement climatique :

- Sans actions suffisantes, la température mondiale pourrait augmenter de +3°C d'ici 2100.
- Le PIB français pourrait chuter de 11 % d'ici 2050 sans politique de décarbonation.



La France vise une réduction de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050.



#### Coût et financement de la transition :

- Investissement supplémentaire nécessaire : 110 milliards d'€/an d'ici 2030.
- La tarification du carbone est un outil clé mais encore insuffisant.
- La transition nécessitera un partage des coûts entre secteur public et privé.

#### Impact sur les secteurs économiques :

- **Industrie** : électrification et innovations bas carbone pour maintenir la compétitivité.
- **Transport** : développement du véhicule électrique, mais des défis pour l'aviation.
- **Logement** : rénovation énergétique progressive des habitations.

#### Défis internationaux:

- La transition doit être coordonnée à l'échelle mondiale pour éviter les fuites de carbone (délocalisation d'industries polluantes).
- L'Europe doit défendre ses industries face aux subventions et pratiques de dumping de certains pays.

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

## SANTÉ

## Journée mondiale contre le cancer : 4 Février

**Journée mondiale contre le cancer : un enjeu pour la santé au travail**

Le 4 février marque la Journée mondiale contre le cancer, une occasion de sensibiliser aux mesures de prévention et de dépistage. Certains cancers sont liés à l'exposition à des agents cancérigènes en milieu professionnel.

**Le cancer d'origine professionnelle : un risque sous-estimé**

Selon l'OMS, environ 10 % des cancers sont liés au travail. Parmi les substances incriminées figurent l'amiante, les hydrocarbures, les poussières de bois et les fumées de diesel, touchant des secteurs comme la construction et l'industrie chimique. La reconnaissance en maladie professionnelle reste complexe mais essentielle.

**Prévenir plutôt que guérir**

Les entreprises doivent limiter l'exposition aux substances dangereuses par :

- La substitution des produits cancérigènes.
- L'installation de dispositifs de ventilation.
- La formation des travailleurs.
- Le suivi médical renforcé.

**L'importance du dépistage et de la sensibilisation**

Encourager le dépistage et sensibiliser les salariés peut améliorer la prise en charge précoce. Les employeurs et services de santé au travail ont un rôle clé dans la diffusion de ces messages.

**Vers un environnement de travail plus sain**

Réduire l'exposition aux substances cancérigènes doit rester une priorité. La Journée mondiale contre le cancer rappelle que la lutte contre cette maladie passe aussi par un engagement en matière de sécurité au travail.

Sources : INRS

## CHIMIE

## Nouvelle Base de Données sur les Solvants : Un Outil Essentiel pour la Prévention en Entreprise

### Nouvelle Base de Données sur les Solvants : Un Outil Essentiel pour la Prévention

L'INRS met à disposition une base de données dédiée aux solvants, un outil clé pour la prévention des risques professionnels. Cet outil recense plus d'une centaine de solvants, avec des informations sur leur classification, leurs effets sur la santé et leurs propriétés physico-chimiques.

#### Pourquoi c'est important ?

Les solvants, omniprésents en entreprise, peuvent provoquer des atteintes graves à la santé et présenter des risques d'incendie et d'explosion.

#### Un accès rapide et efficace

Grâce à un moteur de recherche multicritère, il est possible d'identifier les solvants par nom, numéro CAS, classification CIRC ou encore point d'ébullition.

The image shows a search interface titled "Recherche multi-critères". It contains five search criteria, each with a text input field and an example:

- Nom chimique**: Input field with "ex. : Acétate d'éthyle".
- Famille chimique**: Dropdown menu with "Choisir ..." and a downward arrow.
- Numéro CAS**: Input field with "ex. : 141-78-6".
- Numéro CE**: Input field with "ex. : 205-500-4".
- Secteur utilisateur (code NAF)**: Dropdown menu with "Choisir ..." and a downward arrow.

Mise à jour régulièrement, cette base de données aide à identifier et substituer les solvants dangereux.

**Découvrez la base de données Solvants sur le site de l'INRS**

Sources : INRS

## CHIMIE

### L'ECHA ajoute cinq produits chimiques dangereux à la liste des substances candidates et met à jour une entrée

La liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC), gérée par l'ECHA, compte désormais 247 entrées, certaines couvrant des groupes de produits chimiques, ce qui augmente le nombre total de substances concernées. Ces substances, identifiées pour leurs effets graves sur la santé humaine ou l'environnement, peuvent être ajoutées à la liste d'autorisation à l'avenir. Dans ce cas, leur utilisation nécessitera une autorisation spécifique de la Commission européenne.

#### 5 Substances récemment ajoutées :

**Octaméthyltrisiloxane et Perfluamine** : Très persistantes et bioaccumulables, elles sont utilisées dans les produits de nettoyage et les équipements électroniques.

**Phosphorothioate d'O,O,O-triphényle** : Persistant, bioaccumulable et toxique, il est présent dans les lubrifiants.

**Masse réactionnelle du triphénylthiophosphate et dérivés phénylés butylés tertiaires** : Identifiée comme SVHC pour éviter une substitution regrettable.

**Acide 6-[(C10-C13)-alkyl-(ramifié, insaturé)-2,5-dioxopyrrolidin-1-yl]hexanoïque** : Toxique pour la reproduction, utilisé dans les lubrifiants et fluides pour métaux.

**Phosphite tris(4-nonylphényle)** : Perturbateur endocrinien affectant l'environnement, utilisé dans les polymères et revêtements.

#### Résumé des obligations des entreprises concernant les substances SVHC :

**Notification à l'ECHA** : Signaler la présence de SVHC dans les articles (>0,1% ou >1 tonne/an) dans les 6 mois suivant l'inclusion.

**Communication** : Informer clients et consommateurs sur l'utilisation sécuritaire des substances.

**Fiches de données** : Mettre à jour les informations de sécurité pour inclure les nouvelles SVHC.

**Base SCIP** : Déclarer les articles contenant >0,1% de SVHC dans cette base de données publique.

**Écolabel** : Les produits contenant des SVHC ne peuvent pas obtenir l'écolabel européen.

Ces mesures visent à assurer une gestion responsable des risques chimiques et à protéger la santé et l'environnement.

Sources : ECHA

## ENERGIE

## Nouvelles fiches pour les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dans l'industrie

*Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont un dispositif clé pour inciter les entreprises à réduire leur consommation énergétique en finançant des actions d'efficacité énergétique. En 2025, trois nouvelles fiches viennent compléter le cadre existant afin d'encourager la valorisation de la chaleur fatale dans l'industrie.*

**1. Objectif des nouvelles fiches CEE**

Ces nouvelles fiches ont pour but de :

- Optimiser l'utilisation de la chaleur fatale issue des processus industriels.
- Encourager sa conversion en électricité ou en air comprimé pour une meilleure exploitation des ressources.
- Faciliter le stockage de cette chaleur pour une utilisation différée.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la transition énergétique et visent à améliorer la compétitivité des entreprises en réduisant leur facture énergétique.

**2. Contenu des nouvelles fiches CEE**

- Conversion de la chaleur fatale en électricité
  - Valorisation en air comprimé
- Stockage et redistribution de la chaleur

**3. Impact pour les industriels**

- GrÉconomies financières : Réduction des coûts énergétiques grâce à un meilleur rendement des installations.
- Réduction de l'empreinte carbone : Moins de gaspillage énergétique et baisse des émissions de CO<sub>2</sub>.
- Valorisation des investissements : Accès aux financements via les CEE pour amortir le coût des équipements nécessaires à ces transformations.
- Conformité réglementaire : Anticipation des futures exigences en matière d'efficacité énergétique et de décarbonation des industries.

L'ajout de ces nouvelles fiches CEE en 2025 est une opportunité pour les industriels d'améliorer leur efficacité énergétique tout en bénéficiant d'un soutien financier.

Sources : ECHA